

DÉCEMBRE 2020 N° 32

Esquelbecquoises, Esquelbecquois, chers amis,

Comme lors du 1er confinement la solidarité prévaut.

De nombreuses festivités ont certes été annulées (le Marché de Noël, la remise de médailles de l'HBM...) mais d'autres ont pu se maintenir (Marchés aux livres, le Téléthon notamment avec le Conseil des jeunes...) la commune se voulant solidaire et accompagnatrice des démarches possibles.

Cette solidarité communale s'est exprimée aussi vers les ainés (valeurs des bons de Noël à la hausse) et nos commerces (exonération des loyers pour les commerçants locataires de la commune qui doivent rester fermés).

Que cette solidarité permette à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent encore sur nos organisations respectives.

Préservez vous bien, Amicalement, Votre Maire, Didier Roussel

LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

La traditionnelle cérémonie des vœux prévue le 9 janvier 2021 va malheureusement enrichir la longue liste des manifestations annulées pour cause de crise sanitaire.

Compte tenu des risques de propagation du virus, il serait en effet irresponsable de réunir comme chaque année plusieurs centaines de personnes à la Maison du Westhoek.

Ce moment attendu de partage entre l'équipe municipale et la population se tiendra, mais uniquement de manière virtuelle, grâce à la magie d'internet.

Rendez-vous du 1er au 8 janvier 2021 sur les pages Facebook :

Esquelbecg - Village culturel des Flandres et Acm Esquelbecg

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie et la Maison du Westhoek seront fermées les samedis 26 Décembre et 2 janvier.

SAINT FOLQUIN

(sous réserve des conditions techniques et sanitaires)

La statue *pourrait* être remise en façade de l'église le 9 janvier 2021 et vos sapins de Noël, déposés à la Chênaie, enflammés le soir.

Cet événement pourrait être pérennisé chaque année



BALADE DÉCOUVERTE



Si vous vous baladez rue de Bergues vous apercevrez "le hibou" gigantesque de l'artiste Bertrand GADENNE.

Il s'est posé sur une des fenêtres de Modulo Atelier à la minoterie, 3 bis rue de Bergues. Pour que vous puissiez vous approcher tout en respectant les gestes barrière la cour est ouverte en soirée ...



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

L'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter (art L.9 du code électoral)

Dois-je m'inscrire?

OUI, <u>si</u>:

- j'ai changé d'adresse dans la commune
 (c'est le cas pour beaucoup de personnes à Esquelbecq)
- j'ai emménagé à Esquelbecq (venant de l'extérieur)

Voter est un devoir.

La gestion de la liste électorale politique est effectuée par le biais d'un « *répertoire* électoral unique » depuis le 1^{er} janvier 2019. Chaque électeur ne peut ainsi être inscrit qu'à un seul endroit.

Si j'ai déménagé au sein de la même commune : mon inscription permet la modification de mon adresse et je recevrai les courriers relatifs aux scrutins (carte électorale, propagande)

Si j'arrive d'une autre commune : mon inscription permet d'être radié automatiquement de mon ancien lieu de vote.

Le site <u>« service-public.fr »</u> (papiers-citoyenneté puis élections) permet de se renseigner sur mon inscription dans la commune et sur le bureau de vote dans lequel je suis inscrit pour voter.

Si je ne suis pas retrouvé par cette application, je suis invité à déposer ma demande d'inscription via



La commune d'Esquelbecq fait partie des communes de France dans laquelle devait se dérouler l'enquête de recensement de la population à compter du 21 janvier 2021.

En date du 30 novembre dernier, l'INSEE nous informe que la commission nationale d'évaluation du recensement a décidé à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle à 2022.

L'INSEE continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune au 1er janvier. Ce chiffre de la population légale est important.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes, notamment la dotation globale de fonctionnement. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

DES MASQUES EN TISSU ADULTES ET ENFANTS encore disponibles MASQUE OBLI

Les personnes intéressées peuvent venir en retirer au Secrétariat de la Mairie.

- A raison d'un masque par personne.
- Une seule personne par famille devra se présenter
- Réservé aux habitants de la commune.



Tu as 16 ans et tu souhaites bénéficier d'une aide pour passer ton BAFA. *Alors rejoins...*

l'équipe d'animation en tant que bénévole pour encadrer et proposer des animations aux enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs que la commune organise durant les vacances. Tu devras t'investir, avant tes 17 ans, 4 semaines bénévolement. Attention, il n'y a que 3 places par an ! Pour plus de renseignements, rapproche-toi de Mélanie en mairie.

LE CITY STADE

- Réouverture dès que les conditions sanitaires le permettent
- Horaires:

Eté (avril à août): 9h /21h - Hiver (septembre à mars): 9h/18h Fermeture les dimanches de 12h à 15h

- Par respect pour les riverains et les résidents de la Résidence du val d'Yser

INTERDICTIONS POUR LES USAGERS

















<u>a pratique du football se fait uniquement avec un ballon en mousse</u>

Un ballon de foot en mousse a été offert à chaque famille esquelbecquoise avec enfants de 4 à 18 ans Comme le parc de jeux situé à la Chênaie, le City stade est ouvert et fermé chaque jour alternativement par le Maire, les adjoints et les employés municipaux.

SÉCURITÉ / CADRE DE VIE

Une première étape ... 4 stops sont en cours d'installation :

- Croisement rue des Chênes /rue Passe par ici
- Croisement rue de Bissezeele / Geete straete
- 2 au croisement rue des Chênes /rue d'Arnéke

Des feux comportementaux seront également implantés au croisement : rue de la gare / rue du 5 septembre 1944 / rue du Souvenir. Ils permettront de sécuriser les flux des véhicules empruntant ces voiries et de limiter la vitesse rue de la gare (50km/h)

D'autres étapes suivront rapidement ...





vrisé en application dans le cadre de l'état	, lors de leurs déplacements iré entre dans le champ de	ssionnelle ou le lieu nt être différés. s à distance	nes vulnérables	ıpagnant. ative.	ande	cements	domicile		Pour lutter contre épidémie, téléchargez (
-------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	-----------------	---------------------	------	---------	----------	--	--------------------------------------------------	--

0

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE **ENTRE 20 HEURES ET 6 HEURES**

prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Né(e) le :	Demeurant:

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autc

de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lie Ir permettant de justifier que le déplacement consi Note : les personnes souhaitant bénéficier d hors de leur domicile, d'un document leur l'une de ces exceptions. d'urgence sanitaire :

des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19

 \Box 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité profe pouvant être assuré d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne Déplacements pour des consultations et sours ne produits de santé.
 et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.

 \Box 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux perso ou précaires ou pour la garde d'enfants.

🗌 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accc \Box 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administ

☐ 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur den de l'autorité administrative. \Box 7. Déplacements liés à des transits ferroviaires ou aériens pour des dépl de longues distances.

un rayon maximal d'un kilomètre autour ☐ 8. Déplacements brefs, dans pour les besoins des animaux de

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature

Résultats du concours **Dessine Noël**

Catégorie 4/5 ans



Aristide BOY

Catégorie 6/8 ans



Gabin **LOZANO RIOS**



Kénoa DEHONDT

Concours de dessin organisé par

la commune d'Esquelbecq Pour les enfants de 4 à 12 ans

Nouveau cette année : un thème imposé pour chaque catégorie Bravo à tous nos petits artistes pour leur participation!



Catégorie 9/12 ans



Candice STEUNOU



Capucine FRANCOIS



Cyrielle DUYCK

Eline ARNOUTS

Loïs HUGOO

Pour lutter contre épidémie, télécharge:

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE **ENTRE 20 HEURES ET 6 HEURES**

prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e)

- 8
- 1
- 1
- 1
G)
$\overline{}$
é

Demeurant:

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, Jon hors de leur domitelle, d'un document leur permettant de Justifier que le déplacement considéré l'une de ces exceptions.

🗌 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés. \square 2. Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.

 \Box 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants.

 \Box 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

 \Box 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.

☐ 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

7. Déplacements liés à des transits ferroviaires ou aériens pour des déplacements

 \square 8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)